

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 15 Juin 2021
à 19 h 15

PRESENTS :

B. de COURRÈGES, MC. BOURUMEAU, B. LAVILLE, M. ALCOBENDAS-MONINO, J. BENETAUD, C. GUERINEAU, J. BOURDET, B. CARTIER, S. FERRANDEZ, S. MILLE, D. COSTA, C. WILLIOT, F. CONGOURDEAU, S. TRAINQUART, N. GOURDONNEAU C. LATRY, J. DEVANT

POUVOIRS :

A. SERREAU donne pouvoir à M. ALCOBENDAS-MONINO
R. AUFRAY donne pouvoir à J. BOURDET

Soit 17 Présents + 2 Pouvoirs = 19 Votants formant au moins la moitié des membres en exercice, le conseil étant composé de 19 membres.

Secrétaire de séance : M LAVILLE Bruno

Approbation du Conseil Municipal du Mardi 18 Mai 2021

Accord unanime du Conseil Municipal

Délibération n° 21-31: Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » au Grand Châtelleraut

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal concernant le transfert de la compétence en matière de PLU.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- **DE S'OPPOSER** au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut.

Délibération n° 21-32: Subventions 2021 aux associations communales conventionnées : Arpège et Tennis Club

Considérant que les associations concernées font l'objet d'une convention avec la Commune et qu'à ce titre elles bénéficient d'une subvention contrôlée selon les délibérations du 29 janvier 2018 :

- n°18-2 : Arpège,
- n°18-5 : Tennis Club.

Considérant que les comptes de cette association ont été vérifiés par la Commune, les résultats et l'application des conventions donnent les chiffres suivants :

Année comptable 2020	Arpège	Tennis Club
Résultat de l'exercice	3 003€	4 138€
Nombres d'adhérents	28	60
Montant de la subvention directe	3 881€	4 557€
Montant plafonné à :	7 000€	6 000€
Subvention 2021 à verser	3 881€	4 557€

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les comptes des exercices budgétaires 2020 des associations conventionnées Arpège et Tennis Club,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder au mandatement des subventions 2021, telles qu'exposées dans le tableau ci-dessus.

Délibération n° 21-33 : Subvention 2021 : A.S.I

Les membres du Conseil Municipal décident, l'unanimité :

- **D'OCTROYER** une subvention de 910€ au bénéfice de l'Association Sportive Ingrandaise.

Délibération n° 21-34 : Jury d'assises : tirage au sort des jurés pour l'année 2022

Résultats du tirage au sort :

Page	Ligne	NOM	Prénom	Date de naissance
52	2	DUBOIS	Sylvie	02/09/1994
27	6	BUSSEREAU	Roland	28/06/1945
133	4	VAILLER	Lisebeth	15/05/1961

Délibération n° 21-35 : Compte-rendu des décisions

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu de la délibération n° 20-07 du 26 Mai 2020, Madame le Maire a signé le(s) document(s) suivant(s) :

Type	Partie	Montant	Date d'effet	Observations	N° STELA
Chèque	GROUPAMA	1 415,82€	SO	Rd910 candélabre	
Chèque	GROUPAMA	225,16€	SO	Trop perçu Cotisation 2021	
Décision modificative 1	Section Investissement			Dépenses imprévues / Bords de Vienne	086-218601110-20210531-DVC_21_I_DEP IMP-BF
Décision modificative 2	Section Investissement			Dépenses imprévues / Travaux peinture	086-218601110-20210611-CNE_DM_2_21_INV-BF